

MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2025



MIEUX CONNAITRE LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

PORTRAIT ANNUEL : ÉDITION 2025

RÉDACTION

Marilaine Pinard-Dostie

Coordonnatrice

Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

COLLABORATION

Olivier Millaire Lafantaisie

Analyste-conseil

Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

Vanessa Marquis

Technicienne en statistiques

Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

SUPERVISION

Isabelle Émond

Directrice de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

ÉDITION

Secrétariat général, communications
et affaires juridiques

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sheila Lotay

DATE

Le 21 janvier 2026

APPROBATION

Daniel Jean

Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
QUÉBEC (2026). *Mieux connaître les élèves
handicapés ou en difficulté d'adaptation ou
d'apprentissage : portrait annuel : édition 2025*,
Drummondville, Secrétariat général, communications
et affaires juridiques, L'Office, 19 p.

Dépôt légal – Mars 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03204-0 (version PDF)

.....

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 1 800 567-1477
Quebec.ca/gouv/office-personnes-handicapees

FAITS SAILLANTS

- Ce portrait annuel portant sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) présente les données administratives du ministère de l'Éducation (MEQ) sur la fréquentation scolaire et l'intégration scolaire des élèves HDAA pour l'année 2023-2024 à la formation générale des jeunes, ainsi que sur la diplomation des élèves HDAA du réseau d'enseignement public de la cohorte 2016-2017 (suivie par le MEQ jusqu'en 2022-2023).

En 2023-2024, plus de neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public

- Dans l'ensemble des réseaux d'enseignement public et privé du préscolaire, du primaire et du secondaire réunis :
 - plus de deux élèves sur dix (23,9 %) sont des élèves HDAA;
 - plus de neuf élèves HDAA sur dix (90,9 %) fréquentent le réseau d'enseignement public;
 - près de sept élèves handicapés sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme (44,4 %) ou une déficience langagière (23,2 %).

Les élèves HDAA fréquentent davantage la classe ordinaire que la classe spéciale

- Dans le réseau public :
 - près de huit élèves HDAA sur dix (78,2 %) sont intégrés en classe ordinaire;
 - les élèves handicapés fréquentent davantage la classe ordinaire (47,0 %) que la classe spéciale (44,3 %);
 - les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire (76,1 %).

Près de la moitié des élèves HDAA obtiennent un diplôme après sept ans et près d'un élève handicapé sur cinq obtient une qualification après sept ans

- Le taux de diplomation des élèves HDAA est de 37,7 % après cinq ans (ce qui correspond à un écart de 44,6 points de pourcentage avec les élèves ordinaires) et de 49,4 % après sept ans (ce qui correspond à un écart de 38,4 points de pourcentage avec les élèves ordinaires). Le taux de qualification des élèves HDAA est, quant à lui, de 10,8 % après cinq ans et de 13,7 % après sept ans.
- Plus spécifiquement chez les élèves handicapés, le taux de diplomation est de 25,6 % après cinq ans (ce qui correspond à un écart de 56,7 points de pourcentage avec les élèves ordinaires) et de 34,7 % après sept ans (ce qui correspond à un écart de 53,1 points de pourcentage avec les élèves ordinaires). Le taux de qualification est, quant à lui, de 11,0 % après cinq ans et de 19,4 % après sept ans.
- Le taux de diplomation et de qualification est plus faible chez les élèves HDAA francophones que pour les élèves anglophones, aussi bien après cinq ans (47,0 % c. 62,9 %) qu'après sept ans (61,8 % c. 74,0 %). Cela est également observable pour les élèves ordinaires aussi bien après cinq ans (83,0 % chez les francophones c. 91,6 % chez les anglophones) qu'après sept ans (88,9 % chez les francophones c. 94,6 % chez les anglophones).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?	2
LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE	4
Les élèves HDAA représentent près du quart des élèves fréquentant les réseaux d'enseignement public et privé au Québec	4
Environ neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public; il s'agit de la quasi-totalité pour les élèves handicapés	4
Parmi les élèves handicapés, près de sept sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière	6
L'INTÉGRATION SCOLAIRE DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	7
La majorité des élèves HDAA fréquente une classe ordinaire	7
Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire est légèrement supérieur à celui en classe spéciale	9
Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire	10
LA DIPLOMATION OU LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES HDAA DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC	12
Près de la moitié des élèves HDAA obtiennent un diplôme après sept ans, comparativement à 88 % des élèves ordinaires	12
Près d'un élève handicapé sur cinq obtient une qualification après sept ans	14
Comparativement aux anglophones, le taux de diplomation et de qualification est plus faible chez les francophones.	16
CONCLUSION	18
MÉDIAGRAPHIE	19

LISTE DES TABLEAUX

1. Fréquentation scolaire des élèves ordinaires et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2023-2024	5
2. Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé, MEQ, 2023-2024	6
3. Répartition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024	8
4. Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024	9
5. Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024	10
6. Taux de diplomation des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, sanction après cinq et sept ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivie jusqu'en 2022-2023), MEQ	13
7. Taux de qualification des élèves ordinaires et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, sanction après cinq et sept ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivie jusqu'en 2022-2023), MEQ.	15
8. Taux de diplomation et de qualification des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon la langue d'enseignement, sanction après 5 et 7 ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivi jusqu'en 2022-2023), MEQ	17

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

Élèves HDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
<i>Loi</i>	<i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
Office	Office des personnes handicapées du Québec

INTRODUCTION

- Ce portrait annuel portant sur les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Québec 2004).
- Ce portrait annuel présente les données administratives du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) relatives à :
 - la fréquentation scolaire et à l'intégration scolaire des élèves HDAA du préscolaire, du primaire et du secondaire inscrits, pour l'année scolaire 2023-2024¹, à la formation générale des jeunes;
 - la diplomation des élèves HDAA du réseau d'enseignement public de la cohorte 2016-2017 (suivie par le ministère jusqu'en 2022-2023²).
- Les données regroupent l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires sans distinction particulière à l'égard de leur statut linguistique respectif, outre des données portant sur le taux de diplomation et de qualification selon la langue d'enseignement des élèves.

.....

1. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

2. *Idem*.

LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE : QUI SONT-ILS?

- Le MEQ a recours à une catégorisation regroupée sous l'appellation d'élèves « handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage », souvent identifiés selon l'acronyme élèves « HDAA ».
- Cette catégorisation est formée de deux groupes distincts bénéficiant de plans d'intervention adaptés à leurs besoins respectifs (MELS 2007 : 11) :
 - les élèves handicapés;
 - les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Un jeune peut être considéré comme étant un élève handicapé dans la mesure où les trois conditions suivantes sont présentes :
 - une évaluation diagnostique doit avoir été réalisée par un personnel qualifié;
 - des incapacités et limitations doivent découler de la déficience ou du trouble se manifestant sur le plan scolaire;
 - des mesures d'appui doivent être mises en place pour réduire les inconvénients dus à la déficience ou au trouble de l'élève.
- Les élèves qui remplissent les trois conditions présentées plus haut se voient attribuer un des dix codes de difficulté suivants, leur permettant d'être identifiés comme étant des élèves handicapés ayant :
 - une déficience intellectuelle profonde (code 23);
 - une déficience intellectuelle moyenne à sévère (code 24);
 - une déficience motrice légère ou organique (code 33);
 - une déficience langagière (code 34);
 - une déficience motrice grave (code 36);
 - une déficience visuelle (code 42);
 - une déficience auditive (code 44);
 - un trouble du spectre de l'autisme (code 50);
 - un trouble relevant de la psychopathologie (code 53);
 - une déficience atypique (code 99).

- Il existe aussi le code 98 qui permet une fréquentation scolaire prolongée pour les élèves considérés comme ayant une déficience intellectuelle légère et qui sont reconnus comme étant des personnes handicapées au sens de la *Loi*, mais pour lequel aucun des dix codes précédents ne peut être déclaré. Il s'applique aux enfants de 4 ans lorsque la maternelle n'est pas offerte ainsi qu'aux jeunes de 18 à 21 ans. Bien que ce code ne donne pas droit à un financement additionnel, ces élèves sont considérés comme des élèves handicapés dans le cadre du présent rapport.
- Les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont ceux :
 - sans catégorie, mais ayant un plan d'intervention (sans code de difficulté);
 - ayant des troubles graves du comportement (code 14).
- Au Québec, il existe deux réseaux d'enseignement, un public et l'autre privé, pour les services de l'éducation préscolaire, de l'enseignement au primaire et de l'enseignement en formation générale et professionnelle au secondaire.

LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- La section suivante présente les données sur la fréquentation scolaire au Québec, en 2023-2024, des 276 431 élèves HDAA des réseaux d'enseignement public et privé, ainsi que les types de déficiences des élèves handicapés.

Les élèves HDAA représentent près du quart des élèves fréquentant les réseaux d'enseignement public et privé au Québec

- Au Québec, en 2023-2024, le dénombrement des élèves HDAA permet d'établir que (tableau 1) :
 - leur nombre a augmenté de 11,9 % en deux ans, passant de 247 124 élèves HDAA en 2021-2022 (Office 2023), à 276 431 élèves en 2023-2024;
 - leur part représente, en 2023-2024, 23,9 % de l'ensemble des élèves des réseaux d'enseignement public et privé du préscolaire, du primaire et du secondaire réunis. Cette part a augmenté de 1,7 point de pourcentage en deux ans (22,2 % en 2021-2022) (Office 2023);
 - plus précisément, parmi l'ensemble des élèves en 2023-2024, 5,2 % sont des élèves handicapés et 18,7 % des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
 - leur part augmente d'un ordre d'enseignement à l'autre, passant de 5,6 % au préscolaire à 21,2 % au primaire, pour atteindre 31,4 % au secondaire;
 - › les élèves handicapés représentent, quant à eux, 3,5 % des élèves du préscolaire, 5,4 % des élèves du primaire et 5,3 % des élèves du secondaire;
 - › les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage représentent 2,1 % des élèves du préscolaire, 15,8 % des élèves du primaire et 26,2 % des élèves du secondaire.

Environ neuf élèves HDAA sur dix fréquentent le réseau d'enseignement public; il s'agit de la quasi-totalité pour les élèves handicapés

- La grande majorité (90,9 %) des élèves HDAA fréquente le réseau d'enseignement public.
 - Pour les élèves handicapés, il s'agit de la quasi-totalité (96,2 %) de ces élèves (57 554 sur 59 853).

Tableau 1

Fréquentation scolaire des élèves ordinaires et élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, selon l'ordre d'enseignement, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2023-2024

	Public		Privé		Total	
	n	%	n	%	n	%
Préscolaire	107 638	100,0	5 886	100,0	113 524	100,0
Élèves ordinaires	101 469	94,3	5 736	97,5	107 205	94,4
Élèves HDAA	6 169	5,7	150	2,5	6 319	5,6
<i>Élèves handicapés</i>	3 893	3,6	78	1,3	3 971	3,5
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	2 276	2,1	72	1,2	2 348	2,1
Primaire	527 614	100,0	35 230	100,0	562 844	100,0
Élèves ordinaires	412 800	78,2	30 718	87,2	443 518	78,8
Élèves HDAA	114 814	21,8	4 512	12,8	119 326	21,2
<i>Élèves handicapés</i>	29 717	5,6	937	2,7	30 654	5,4
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	85 097	16,1	3 575	10,1	88 672	15,8
Secondaire	383 443	100,0	96 571	100,0	480 014	100,0
Élèves ordinaires	253 091	66,0	76 137	78,8	329 228	68,6
Élèves HDAA	130 352	34,0	20 434	21,2	150 786	31,4
<i>Élèves handicapés</i>	23 944	6,2	1 284	1,3	25 228	5,3
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	106 408	27,8	19 150	19,8	125 558	26,2
Total	1 018 695	100,0	137 687	100,0	1 156 382	100,0
Élèves ordinaires	767 360	75,3	112 591	81,8	879 951	76,1
Élèves HDAA	251 335	24,7	25 096	18,2	276 431	23,9
<i>Élèves handicapés</i>	57 554	5,6	2 299	1,7	59 853	5,2
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	193 781	19,0	22 797	16,6	216 578	18,7

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. Pour cette raison, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 26 janvier 2025.

Compilation : Office 2025.

Parmi les élèves handicapés, près de sept sur dix ont un trouble du spectre de l'autisme ou une déficience langagière

- En 2023-2024, parmi les 59 853 élèves handicapés (tableau 2) :
 - plus des deux cinquièmes (44,4 %) ont un trouble du spectre de l'autisme. Cette proportion a augmenté de 2,8 points de pourcentage en deux ans, passant de 41,6 % en 2021-2022 à 44,4 % en 2023-2024 (Office 2023);
 - près du quart des élèves handicapés ont une déficience langagière (23,2 %);
 - plus d'un élève handicapé sur dix (11,3 %) a une déficience motrice légère ou organique;
 - la déficience intellectuelle légère d'élèves reconnus comme personne handicapée au sens de la *Loi* (0,3 %), la déficience intellectuelle profonde (0,7 %) et la déficience visuelle (0,9 %) sont les trois types de déficience les moins fréquents.

Tableau 2
Répartition des élèves handicapés selon le type de déficience, réseaux d'enseignement public et privé¹, MEQ, 2023-2024

	Public	Privé	Total
	%		
Déficience intellectuelle profonde (23)	0,7	2,0	0,7
Déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	3,0	11,9	3,3
Déficience motrice légère ou organique (33)	11,2	14,4	11,3
Déficience motrice grave (36)	X	X	2,4
Déficience langagière (34)	23,5	15,7	23,2
Déficience visuelle (42)	X	X	0,9
Déficience auditive (44)	2,1	4,0	2,2
Trouble du spectre de l'autisme (50)	44,5	43,0	44,4
Trouble relevant de la psychopathologie (53)	6,7	2,5	6,6
Déficience intellectuelle légère et reconnu comme personne handicapée au sens de la <i>Loi</i> (98)	0,3	1,7	0,3
Déficience atypique (99)	4,7	4,3	4,7
Total	100,0	100,0	100,0

X Données confidentielles.

1. La déclaration des élèves HDAA dans les établissements d'enseignement privés est volontaire et n'est pas régie par les mêmes règles et obligations que dans le réseau d'enseignement public. Pour cette raison, les données des élèves HDAA du réseau d'enseignement privé ne peuvent être comparées à celles du réseau d'enseignement public.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.
 Compilation : Office 2024.

L'INTÉGRATION SCOLAIRE DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

- La section suivante présente les données administratives du MEQ concernant l'intégration scolaire des élèves HDAA du réseau d'enseignement public par type de classe ou d'école fréquentée ainsi que par type de déficience.

La majorité des élèves HDAA fréquente une classe ordinaire

- En 2023-2024, parmi l'ensemble des élèves HDAA qui fréquentent le réseau d'enseignement public (tableau 3) :
 - près de huit élèves sur dix (78,2 %) fréquentent une classe ordinaire;
 - un élève sur cinq (20,7 %) fréquente une classe spéciale (19,1 %) ou une école spécialisée (1,6 %);
 - très peu d'élèves HDAA (1,1 %) fréquentent un milieu de scolarisation « autre »³.
- Le taux de fréquentation des élèves HDAA dans les différents types de classes ou d'écoles varie d'un ordre d'enseignement à l'autre :
 - en classe ordinaire, en 2023-2024, il atteint 68,6 % au préscolaire, 83,4 % au primaire et 74,1 % au secondaire;
 - en classe spéciale, il est de 25,9 % au préscolaire, 14,5 % au primaire et 22,8 % au secondaire. Si le taux de fréquentation des élèves HDAA en classe spéciale au préscolaire avait diminué de 3,4 points de pourcentage entre 2021-2022 (28,1 %) et 2022-2023 (24,7 %), il a réaugmenté de 1,2 point de pourcentage entre 2022-2023 (24,7 %) et 2023-2024 (25,9 %) (Office 2024, 2023);
 - dans une école spécialisée, le taux de fréquentation des élèves HDAA atteint 3,5 % au préscolaire, 1,3 % au primaire et 1,7 % au secondaire.

.....

3. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire empêchant de se rendre à l'école.

Tableau 3

Répartition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024

	%
Préscolaire	100,0
Classe ordinaire	68,6
Classe spéciale	25,9
École spécialisée	3,5
Autre ¹	2,1
Primaire	100,0
Classe ordinaire	83,4
Classe spéciale	14,5
École spécialisée	1,3
Autre ¹	0,8
Secondaire	100,0
Classe ordinaire	74,1
Classe spéciale	22,8
École spécialisée	1,7
Autre ¹	1,4
Total	100,0
Classe ordinaire	78,2
Classe spéciale	19,1
École spécialisée	1,6
Autre ¹	1,1

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.

Compilation : Office 2025.

Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire est légèrement supérieur à celui en classe spéciale

- En 2023-2024, parmi l'ensemble des élèves handicapés (tableau 4) :
 - une proportion légèrement supérieure fréquente la classe ordinaire (47,0 %) par rapport à la classe spéciale (44,3 %);
 - près d'un dixième des élèves handicapés fréquente une école spécialisée (5,3 %) ou un autre type de regroupement⁴ (3,3 %).
- Le taux de fréquentation des élèves handicapés dans une école spécialisée a diminué de 3,4 points de pourcentage en deux ans, passant de 8,7 % en 2021-2022, à 5,8 % en 2022-2023, à 5,3 % en 2023-2024. Le taux de fréquentation des élèves handicapés en classe spéciale a également diminué de 1,1 point de pourcentage (45,4 % en 2021-2022 c. 44,3 % en 2023-2024). Inversement, le taux de fréquentation des élèves handicapés dans une classe ordinaire a augmenté de 1,4 point de pourcentage dans les deux dernières années, passant de 45,6 % en 2021-2022 à 47,0 % en 2023-2024 (Office 2024, 2023).

Tableau 4
Répartition des élèves handicapés selon le type de classe ou d'école fréquentée, préscolaire, primaire et secondaire réunis, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024

	%
Classe ordinaire	47,0
Classe spéciale	44,3
École spécialisée	5,3
Autre ¹	3,3
Total	100,0

1. Cette catégorie comprend la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.
Compilation : Office 2025.

.....
4. Les autres types de regroupement comprennent la scolarisation en centre d'accueil, la scolarisation en centre hospitalier pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire et la scolarisation à domicile pour une raison autre qu'une incapacité physique temporaire de se rendre à l'école.

Les élèves ayant une déficience motrice légère ou organique sont les élèves handicapés les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire

- En 2023-2024, concernant l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés par type de déficience (tableau 5) :
 - les taux de fréquentation en classe ordinaire les plus élevés sont ceux des élèves ayant une déficience motrice légère ou organique (76,1 %), une déficience atypique (64,7 %), une déficience visuelle (64,5 %) et une déficience auditive (64,5 %);
 - le taux de fréquentation en classe ordinaire le moins élevé est celui des élèves ayant une déficience intellectuelle profonde ou une déficience intellectuelle moyenne à sévère (4,6 %).

Tableau 5
Taux de fréquentation des élèves handicapés en classe ordinaire par type de déficience, réseau d'enseignement public, MEQ, 2023-2024

	%
Élèves handicapés	47,0
Déficience intellectuelle profonde (23) et déficience intellectuelle moyenne à sévère (24)	4,6
Déficience intellectuelle légère et reconnu comme personne handicapée au sens de la Loi (98)	35,9
Déficience motrice légère ou organique (33)	76,1
Déficience motrice grave (36)	23,6
Déficience langagière (34)	40,7
Déficience visuelle (42)	64,5
Déficience auditive (44)	64,5
Trouble du spectre de l'autisme (50)	45,2
Trouble relevant de la psychopathologie (53)	44,9
Déficience atypique (99)	64,7

Source : MEQ, données administratives, système Charlemagne, données au 10 avril 2025.
Compilation : Office 2025.

- En comparaison avec 2022-2023 (Office 2024) :
 - le taux de fréquentation en classe ordinaire a augmenté d'un point de pourcentage ou plus pour les élèves ayant une déficience auditive (62,4 % en 2022-2023 c. 64,5 % en 2023-2024), une déficience visuelle (63,1 % en 2022-2023 c. 64,5 % en 2023-2024) et un trouble relevant de la psychopathologie (43,9 % en 2022-2023 c. 44,9 % en 2023-2024);
 - le taux de fréquentation en classe ordinaire pour les élèves ayant une déficience motrice grave a, quant à lui, diminué d'un point de pourcentage ou plus (24,8 % en 2022-2023 c. 23,6 % en 2023-2024) et une déficience atypique (66,2 % en 2022-2023 c. 64,7 % en 2023-2024).

LA DIPLOMATION OU LA QUALIFICATION DES ÉLÈVES HDAA DANS LE RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

- La section suivante présente des données administratives du MEQ concernant les taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2016-2017 du réseau d'enseignement public.
- Les taux de diplomation et de qualification du MEQ sont des indicateurs qui font référence à une cohorte de nouveaux inscrits au 1^{er} secondaire, dans ce cas-ci la cohorte 2016-2017⁵. Il mesure la part (%) de ceux qui ont obtenu un diplôme ou une qualification du secondaire après cinq et sept ans (voir tableaux 6 et 7 pour plus de détails) (MEQ 2025).

Près de la moitié des élèves HDAA obtiennent un diplôme après sept ans, comparativement à 88 % des élèves ordinaires

- Le taux de diplomation regroupe les élèves ayant obtenu un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou une attestation d'études professionnelles (AEP).
- Concernant le taux de diplomation des élèves HDAA de la cohorte 2016-2017 (tableau 6) :
 - il atteint 37,7 % après cinq ans. Cela correspond à un écart de 44,6 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (82,3 %);
 - il atteint 49,4 % après sept ans. Cela correspond à un écart de 38,4 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (87,8 %).
- Plus spécifiquement, en ce qui a trait au taux de diplomation des élèves handicapés (tableau 6) :
 - il se situe à 25,6 % après cinq ans. Cela correspond à un écart de 56,7 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (82,3 %);
 - il se situe à 34,7 % après sept ans. Cela correspond à un écart de 53,1 points de pourcentage avec les élèves ordinaires (87,8 %).

.....
5. Cohorte ayant les données récentes les plus complètes disponibles.

Tableau 6

Taux de diplomation¹ des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, sanction après cinq et sept ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivie jusqu'en 2022-2023), MEQ

	Diplômés ²
	%
Après cinq ans	69,8
Élèves ordinaires	82,3
Élèves HDAA	37,7
<i>Élèves handicapés</i>	25,6
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	40,4
Après sept ans	77,1
Élèves ordinaires	87,8
Élèves HDAA	49,4
<i>Élèves handicapés</i>	34,7
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	52,6

1. Seul le premier diplôme obtenu par l'élève est pris en compte dans le calcul.

2. Regroupe les élèves ayant obtenu un DES, DEP, une ASP ou une AEP.

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire – édition 2024.

Compilation : Office 2025.

Près d'un élève handicapé sur cinq obtient une qualification après sept ans

- Le taux de qualification regroupe des élèves ayant obtenu l'une des huit qualifications suivantes :
 - attestation de formation professionnelle (AFP);
 - insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ);
 - certification de formation en entreprise et récupération (CFER);
 - certificat de formation préparatoire au travail (CFPT);
 - certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS);
 - certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES);
 - certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA);
 - attestation de compétences (ADC).
- Concernant le taux de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2016-2017 (tableau 7) :
 - il est de 10,8 % après cinq ans (c. 1,0 % des élèves ordinaires);
 - il est de 13,7 % après sept ans (c. 1,1 % des élèves ordinaires).
- Plus spécifiquement, en ce qui a trait au taux de qualification des élèves handicapés (tableau 7) :
 - il se situe à 11,0 % après cinq ans (c. 1,0 %) des élèves ordinaires);
 - il se situe à 19,4 % après sept ans (c. 1,1 % des élèves ordinaires).

Tableau 7

Taux de qualification¹ des élèves ordinaires et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, sanction après cinq et sept ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivie jusqu'en 2022-2023), MEQ

	Qualifiés ²
	%
Après cinq ans	3,8
Élèves ordinaires	1,0
Élèves HDAA	10,8
<i>Élèves handicapés</i>	11,0
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	10,8
Après sept ans	4,7
Élèves ordinaires	1,1
Élèves HDAA	13,7
<i>Élèves handicapés</i>	19,4
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	12,4

1. Seule la première qualification obtenue par l'élève est prise en compte dans le calcul.

2. Regroupe les élèves ayant obtenu l'une des huit qualifications suivantes : l'AFP, l'ISPJ, le CFER le CFPT, le CFMS, le CEES, le CFISA et l'ADC.

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire - édition 2024.

Compilation : Office 2025.

Comparativement aux anglophones, le taux de diplomation et de qualification est plus faible chez les francophones

- Concernant le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA de la cohorte 2016-2017 en fonction de la langue d'enseignement (tableau 8) :
 - il est plus faible pour les élèves francophones que pour les élèves anglophones, aussi bien après cinq ans (47,0 % c. 62,9 %) qu'après sept ans (61,8 % c. 74,0 %). D'ailleurs, cela est également observable pour les élèves ordinaires après cinq ans (83,0 % chez les francophones c. 91,6 % chez les anglophones);
 - l'écart qui sépare le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA francophones à celui des anglophones a légèrement augmenté pour la cohorte 2016-2017 par rapport à celle de 2015-2016, aussi bien après cinq ans (15,9 points de pourcentage c. 14,0 points de pourcentage) qu'après sept ans (12,2 points de pourcentage c. 11,0 points de pourcentage). L'écart qui sépare le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA francophones à celui des anglophones en 2016-2017 est cependant similaire à celui de la cohorte 2014-2015 après cinq ans (15,9 points de pourcentage c. 16,3 points de pourcentage) ainsi qu'après sept ans (12,2 points de pourcentage c. 12,4 points de pourcentage) (Office 2024).
- Concernant spécifiquement le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés de la cohorte 2016-2017 en fonction de la langue d'enseignement (tableau 8) :
 - lorsqu'il s'agit uniquement des élèves handicapés, il est également plus faible pour les élèves francophones que pour les anglophones après cinq ans (34,7 % c. 49,7 %) et après sept ans (52,6 % c. 65,4 %);
 - l'écart qui sépare le taux de diplomation et de qualification des élèves handicapés francophones à celui des anglophones a diminué pour la cohorte 2016-2017 par rapport à celle de 2015-2016, aussi bien après cinq ans (15,0 points de pourcentage c. 16,8 points de pourcentage) qu'après sept ans (12,8 points de pourcentage c. 16,0 points de pourcentage) (Office 2024).

Tableau 8

Taux de diplomation et de qualification des élèves ordinaires et handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon la langue d'enseignement, sanction après cinq et sept ans, réseau d'enseignement public, cohorte 2016-2017 (suivi jusqu'en 2022-2023), MEQ

	Français	Anglais	Total
	%		
Après cinq ans	72,9	83,3	73,6
Élèves ordinaires	83,0	91,6	83,3
Élèves HDAA	47,0	62,9	48,6
<i>Élèves handicapés</i>	34,7	49,7	36,6
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	49,6	66,7	51,2
Après sept ans	81,4	88,9	81,8
Élèves ordinaires	88,9	94,6	89,0
Élèves HDAA	61,8	74,0	63,0
<i>Élèves handicapés</i>	52,6	65,4	54,1
<i>Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage</i>	63,8	76,5	65,0

Source : MEQ, données administratives, Taux de diplomation et qualification par cohorte au secondaire - édition 2024.

Compilation : Office 2025.

CONCLUSION

- Ce rapport constitue un troisième portrait annuel portant sur les élèves HDAA réalisé par l'Office et il permet notamment de constater que :
 - près du quart des élèves sont des élèves HDAA et la grande majorité d'entre eux fréquentent le réseau d'enseignement public :
 - › en ce qui concerne plus spécifiquement les élèves handicapés, la quasi-totalité fréquente le réseau d'enseignement public.
 - près de huit élèves HDAA sur dix sont intégrés en classe ordinaire dans le réseau d'enseignement public, incluant près de la moitié des élèves handicapés spécifiquement :
 - › les élèves ayant une déficience motrice ou organique sont les plus fréquemment intégrés en classe ordinaire.
 - près de la moitié des élèves HDAA obtiennent un diplôme sept ans après leur entrée au secondaire dans le réseau public (ce qui correspond à un écart de près de 40 points de pourcentage avec les élèves ordinaires) :
 - › près d'un élève handicapé sur cinq obtient, quant à lui, une qualification sept ans après son entrée au secondaire dans le réseau public (ce qui correspond à un écart de plus de 50 points de pourcentage avec les élèves ordinaires).
- Rappelons que l'Office produit ce rapport afin de présenter une vue d'ensemble de la fréquentation et de l'intégration scolaire des élèves HDAA, ainsi que de leur diplomation. Cela s'inscrit en cohérence avec l'un des devoirs de l'Office confié par la *Loi*, soit de préparer et de publier périodiquement des statistiques sur la population des personnes handicapées du Québec (article 25.i de la *Loi*) (Québec 2004).
- Au cours des années à venir, l'Office compte poursuivre la mise à jour annuelle de ce rapport afin d'assurer l'accès à une information pertinente, fiable et à jour sur la fréquentation scolaire, l'intégration scolaire et la diplomation des élèves HDAA.

MÉDIAGRAPHIE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2024). *Mieux connaître les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : portrait annuel : édition 2024*, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 17 p.

OFFICES DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2023). *Mieux connaître les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : portrait annuel : édition 2023*, Drummondville, Secrétariat général, communications et affaires juridiques, L'Office, 17 p.

QUÉBEC (2004). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et social : RLRQ, c. E-20.1, à jour au 1^{er} mai 2024*, [En ligne]. [<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/e-20.1>]. (Consulté le 4 août 2025).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (2025). *Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire*, [En ligne]. [<https://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire>]. (Consulté le 25 septembre 2025).

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*, [En ligne]. [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/soutien-eleves/Organisation-services-educatifs-eleves-hdaa.pdf>]. (Consulté le 4 août 2025).

MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA
MIEUX CONNAITRE MIEUX CONNA